

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SÉANCE DU 15 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mars, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances au Théâtre Pierre Fresnay, Salle Yvonne Printemps, sous la présidence de Monsieur Xavier HAQUIN.

Le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures. Il est procédé à l'appel nominal :

PRÉSENTS :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER,
Mme CASTRO-FERNANDES, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

Mme DAHMANI, Mme LEMARCHAND, M. CARON, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUTIERREZ,
M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI,
Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT,
Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, *Conseillers Municipaux*

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR :

M. BLANCHARD

(pouvoir à M. NACCACHE)

Mme APARICIO TRAORE

(pouvoir à Mme CABOT)

Mme GUEDJ

(pouvoir à Mme DEHAS)

Mme BENLAHMAR

(pouvoir à Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE)

M.KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO-FERNANDES)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M.KNOBLOCH qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

Arrivée de M. HEUSSER à 19h18

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2024

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 34

II- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

1) Convention de mise à disposition précaire et révocable des locaux sis rue du Professeur Calmette au profit de l'association NIU Art

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes et conditions de la convention de mise à disposition précaire et révocable des locaux sis rue du Professeur Calmette au profit de l'association NIU Art ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent et avenant ultérieur.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

2) Avenant n°1 à la Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Commune d'Ermont et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes et conditions de l'Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Commune d'Ermont et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit Avenant n°1 ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

3) Approbation de la modification des Statuts du Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion du groupe scolaire Jean Jaurès

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les nouveaux Statuts du Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion du groupe scolaire Jean Jaurès ;
- **DIT** que ladite modification pourra être appliquée aux exercices budgétaires 2021, 2022 et 2023 du Syndicat.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

4) Modification du tableau des effectifs

Le CONSEIL MUNICIPAL :

NOMBRES	EMPLOIS A SUPPRIMER	GRADES OUVERTS	SERVICES
1	Gestionnaire	Rédacteur	Financier
1	Technicien	Technicien	Informatique
1	Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Direction des Services Techniques
1	Enseignant en éveil musical à temps non complet (5h/20h – 25%)	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Conservatoire
1	Enseignant en violon à temps non complet (8h/20h – 40%)	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Conservatoire
1	Enseignant en violon à temps non complet (18h/20h – 90%)	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Conservatoire

1	Enseignant en guitare et formation musicale à temps non complet (8h/20h – 40%)	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Conservatoire
1	Enseignant en formation musicale et éveil à temps non complet (10h/20h – 50%)	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Conservatoire
1	Enseignant en musiques actuelles à temps non complet (6h-20h – 30%)	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Conservatoire
1	Enseignant en violon à temps non complet (15h-20h -75%)	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Conservatoire
1	Enseignant en piano à temps non complet (18/20h – 90%)	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Conservatoire
1	Enseignant en piano à temps non complet (12h50/20h – 71.4%)	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Conservatoire
1	Plombier	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Bâtiments
1	Electricien	Agent de maîtrise	Bâtiments
1	Menuisier	Agent de maîtrise principal	Bâtiments
2	Instructeur	Attaché	Urbanisme
1	Responsable bâtiments	Ingénieur	Bâtiments
1	Agent technique polyvalent	Adjoint territorial d'animation	Etat Civil/Elections
1	Directeur	Attaché principal	Direction Générale des Services
Soit 20 postes			

- **APPROUVE** la création du poste de « Coordonnateur des accueils de loisirs » de catégorie hiérarchique B ou C, à temps complet relevant de la filière administrative ou de la filière animation sur un grade du cadre d'emplois des rédacteurs, ou des animateurs ou des adjoints administratifs ou des adjoints d'animation ;
- **DIT** que le ou la candidat(e) devra être titulaire d'un diplôme ou d'un titre dans la discipline et/ou justifier d'une expérience dans le domaine de l'animation ;
- **DÉCIDE** que l'emploi de « Coordonnateur des accueils de loisirs » à temps complet pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique ;
- **APPROUVE** la création du poste de « Directeur adjoint » de l'Informatique et des Télécommunications », de catégorie hiérarchique A, à temps complet relevant de la filière technique et ouvert au recrutement sur le grade d'ingénieur ;
- **DIT** que le ou la candidat(e) devra justifier d'une formation supérieure dans le domaine de l'informatique ou des télécommunications et/ou d'une expérience significative sur un poste similaire ;
- **PRÉCISE** que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public (contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans ou indéterminée), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 332-8 2° (lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient) du Code général de la fonction publique ;
- **DIT** que la durée du contrat pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée ;
- **APPROUVE** la création du poste de « Directeur d'un centre socio-culturel » de catégorie hiérarchique A ou B, à temps complet relevant de la filière administrative ou de la filière animation sur le grade d'attaché ou sur un grade du cadre d'emplois des animateurs ou des rédacteurs ;
- **DIT** que le ou la candidat(e) devra être titulaire d'un diplôme d'Etat dans la discipline et/ou d'une expérience sur un poste similaire ;
- **DÉCIDE** qu'en cas de recrutement en catégorie A, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public (contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans ou indéterminée), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 332-8 2° (lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient) du Code général de la fonction publique ;
- **DIT** que la durée du contrat pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée ;

- **DÉCIDE** qu'en cas de recrutement en catégorie B, le poste pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité ;
- **SUPPRIME** les vingt (20) postes susvisés.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

5) Instauration d'une indemnité horaire pour travail de nuit

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ACCORDE** aux policiers municipaux (Catégories A, B ou C, relevant de la filière police municipale) effectuant partiellement ou totalement leur service entre 22 heures et 6 heures, une indemnité horaire pour travail normal de nuit, à compter du 1er avril 2024 ;
- **AUTORISE** l'attribution de l'indemnité horaire pour travail de nuit de 0.17€ et du fait du travail intensif effectué (activité continue ne se limitant pas à de simples tâches de surveillance), d'appliquer la majoration de 0.80€ (soit 0.97€) ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

6) Présentation du rapport 2023 sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

IV - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

1) Acquisition du bien sis 14 rue de la République, parcelle cadastrée section AE n°1

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'acquisition par la Ville du bien sis à Ermont, 14 rue de la République, parcelle cadastrée section AE n°1, d'une contenance de 665 m², à usage de maison médicale, propriété de la SCI ALCCI, dont le siège est situé 14 rue de la République à Ermont (95120), ou toute autre personne qui s'y substituerait, au prix de SIX CENT MILLE EUROS (600 000,00 euros), frais de notaire inclus ;
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué, à prendre toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par un notaire de droit commun, et à signer tout acte relatif à cette acquisition ainsi que tout acte rectificatif ou complémentaire ;
- **DIT** que les frais, droits, taxes et honoraires afférents à la présente acquisition sont à la charge exclusive de la Ville ;
- **DIT** que pouvoir est donné au Notaire, Maître François EYMRI, ou toute autre personne de l'office notarial EYMRI, sis 3 rue Cristino Garcia à EAUBONNE (95600) aux fins de représenter la Ville à l'acte ;
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 30

Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée ») ;

Abstentions : 2 (M. MELO DELGADO, M. BAY du groupe « Envie d'Ermont »)

2) Bilan des cessions et acquisitions foncières pour l'année 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la présentation du bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2023 ;
- **DIT** que ce bilan sera annexé au Compte Administratif de la Commune.

3) Autorisation de dépôt et signature de permis de construire et déclarations préalables de travaux pour les différents projets de la Commune et les travaux de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public, prévus à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), pour l'année 2024

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux travaux dans les sites suivants :
 - o Travaux de mise en accessibilité au stade Raoul Dautry rue de Saint Gratien, conformément l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ;

- Pose de clôtures et de nouveaux portails et portillons au Pavillon des Arts rue Jean Richepin, Parc Zen rue Hoche, et Maison des Aînés avenue de Villiers ;
- Remplacement des systèmes de sécurité incendie au groupe scolaire Ravel, rue Michelet et au complexe sportif Rebuffat, allée Jean de Florette ;
- Création de locaux abritant les tracteurs modulaires aux complexes sportif Saint Exupéry, Rue Kvot et Leydekkers et Rebuffat, allée Jean de Florette ;
- Modification de la façade du gymnase Victor Hugo, rue Edouard Branly ;
- Agrandissement et mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de l'école Victor Hugo 2, rue de l'Est ;

- **AUTORISE** le Maire à déposer et signer au nom de la Commune, les dossiers de demande de permis de construire et de déclarations préalables de travaux, ainsi que toute autre autorisation d'urbanisme correspondante et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 **Votants** : 35 **Pour** : 35

4) **Approbation et signature de la convention d'implantation et d'usage de bornes aériennes sur le pôle gare Ermont Eaubonne entre le Syndicat Emeraude, la Communauté d'Agglomération Val Parisis, la SNCF et la Commune d'Ermont**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention d'implantation et d'usage de bornes aériennes sur le pôle gare Ermont-Eaubonne destinées à la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages et du verre, entre le Syndicat Emeraude, la Commune d'Ermont, la Communauté d'Agglomération Val Parisis et la SNCF ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 **Votants** : 35 **Pour** : 35

5) **Attribution d'une subvention exceptionnelle au Club de théâtre du Lycée Van Gogh**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 2 000 euros au profit du club de théâtre du Lycée Van Gogh ;
- **DIT** que cette dépense est prévue au budget prévisionnel 2024 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 **Votants** : 35 **Pour** : 35

6) **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Potes Agés »**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 700 euros au profit l'association « Les Potes Agés » ;
- **DIT** que cette dépense est prévue au budget prévisionnel 2024 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 **Votants** : 34 **Pour** : 34

Monsieur LAROZE ne prend pas part au vote.

7) **Fête des vendanges 2024 : attribution d'une subvention aux associations participant à la réalisation d'un char**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **FIXE** à 700 € le montant de la subvention attribuée aux associations suivantes, participant à la réalisation de chars dans le cadre de la Fête des Vendanges 2024 :

- La MJC
- L'Ass des fêtes
- Bouts de ficelle
- Le club d'échecs Ermontois
- Les anciens combattants
- Le club théâtre du Lycée Van Gogh
- Les Potes Agés

- **DIT** que pour éviter toute rupture de trésorerie, la subvention pourra être versée par anticipation ;
- **DIT** que ladite subvention ne sera définitivement acquise à l'association concernée qu'à l'issue de la participation effective au défilé. Le cas échéant, la Commune se verra dans l'obligation d'en demander le remboursement.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 **Votants** : 33 **Pour** : 33

Monsieur le Maire et Monsieur LAROZE ne prennent pas part au vote.

8) **Modification du tarif appliqué dans le cadre du dispositif « collège au cinéma »**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le versement, aux exploitants de la salle de cinéma du Théâtre Pierre Fresnay, du prix unitaire des places fixées à 2,80 €, dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma ».

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

9) **Instauration d'une procédure de remboursement des usagers du théâtre Pierre Fresnay en raison de l'annulation du spectacle « Jean-Marie Périer sur scène »**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le remboursement de l'ensemble des spectateurs ayant acheté un billet pour le spectacle « Jean-Marie Périer sur scène » prévu le dimanche 24 mars 2024.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

10) **Mise à disposition de la cour du groupe scolaire Victor Hugo et d'un box de stockage à l'antenne locale d'Ermont-Eaubonne de l'association MDB « Mieux se déplacer à Bicyclette »**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition des locaux sis 1, rue de l'Est entre la Commune d'Ermont et l'association MDB « Mieux se Déplacer à Bicyclette » ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

V - **EDUCATION ET APPRENTISSAGES**

1) **Ferme pédagogique d'Ermont : approbation du projet pédagogique de la ferme**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le nouveau Projet pédagogique de la ferme pédagogique d'Ermont.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

2) **Ferme pédagogique d'Ermont : approbation des tarifs de vente de paniers de légumes du potager**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la création de tarifs relatifs à la vente de paniers légumes de la ferme pédagogique d'Ermont, garnis selon la production saisonnière, comme suit :
 - panier petite taille : 5 euros,
 - panier moyenne taille : 8 euros,
 - panier grande taille : 12 euros.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

3) **Ferme pédagogique d'Ermont : appel aux dons pour le soin aux animaux**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'appel aux dons pour le soin aux animaux de la ferme pédagogique d'Ermont ;
- **DIT** que les recettes seront inscrites au Budget de la Commune.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 32

Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée ») ;

4) **Aides financières aux projets de sorties et de séjours scolaires proposés par le collège Jules Ferry sur l'année scolaire 2023/2024**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes au collège Jules Ferry :

Ordre	Collège Jules Ferry	Montant de la subvention
1	Championnats de Rubik's Cube	480 €
2	Séjour de l'UNSS en Bretagne	800 €
3	Sortie au Château de Guédelon	560 €

- **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2024.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 34 Pour : 34

Mme LACOUTURE ne prend pas part au vote.

5) **Approbation d'une convention de partenariat avec l'association culturelle et musicale « In Symphonia »**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec l'association culturelle et musicale « In Symphonia » ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer, ainsi que tous documents y afférents et avenants ultérieurs.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

6) **Centres socio-culturels et Maison de quartier des Espérances / Structure Information Jeunesse : convention de mise à disposition de matériel (casques de réalité virtuelle)**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de matériel (casques de réalité virtuelle) par le Centre Information Jeunesse du Val d'Oise, pour la Structure Information Jeunesse ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

7) **Signature d'une convention avec l'Académie de Versailles, dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique (FIP), pour un appel à projet pédagogique intitulé « Notre Ecole faisons-la ensemble » lancé par le Conseil National de Refondation (CNR)**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la Convention de financement entre la Collectivité d'Ermont et l'Académie de Versailles, dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique (FIP) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer avec l'Académie de Versailles, ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

VI - SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

1) **Contrat de ville 2024-2030 - Approbation et autorisation de signature**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le contrat de ville 2024-2030 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit contrat de ville ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

2) **Avenant n°1 à la Convention de location entre la ville d'Ermont et l'association ARPAVIE pour la résidence Jeanne d'Arc**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de location entre la ville d'Ermont et l'Association ARPAVIE ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant n°1 et tout document ultérieur y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

VII - FINANCES

1) **Budget principal : Vote du Compte Financier Unique 2023**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire, de la présentation faite du compte financier unique 2023 du budget principal de la Commune d'Ermont, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations	17 410 831,13 €	18 895 293,19 €	45 952 202,67 €	48 475 022,47 €
Résultats de l'exercice	1 484 462,06 €		2 522 819,80 €	
Résultats 2022 reportés	4 158 125,11 €			7 450 311,27 €
Résultats de clôture	-2 673 663,05 €		9 973 131,07 €	
Restes à réaliser	3 549 287,13 €	5 259 645,65 €		
Résultats nets	-963 304,53 €		9 973 131,07 €	
Résultat net global	9 009 826,54 €			

- **CONSTATE** pour la comptabilité du budget principal de la Commune, les identités de valeurs avec les indications transmises par le Service de Gestion Comptable relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

- **VOTE** et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 29

Abstentions : 5 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée ») ; (M. MELO DELGADO, M. BAY du groupe « Envie d'Ermont »)

La présidence de la séance est assurée par Mme CABOT et Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

2) Budget principal : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement 2023 du budget principal au budget primitif 2024 de la Commune d'Ermont, de la manière suivante :

- **INSCRIRE** 963 304,53 € en section d'investissement (Article 1068 – « Excédent de fonctionnement capitalisé ») pour couvrir le besoin de financement minimum de cette section ;
- **REPORTER** le solde, soit 9 009 826,54 € en section de fonctionnement (Article R/002 – « Résultat de fonctionnement reporté »).

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 30

Abstentions : 5 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée ») ; (M. MELO DELGADO, M. BAY du groupe « Envie d'Ermont »)

3) Budget principal : Approbation du Budget Primitif pour l'année 2024

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte** dans les conditions suivantes, le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2024 :

- section d'investissement votée par chapitres, comprenant des opérations votées,
- section de fonctionnement votée par chapitres.

- **PRÉCISE** que le Budget Primitif 2024 est voté avec affectation des résultats 2023 ;

- **DIT** que la section de fonctionnement est votée en suréquilibre de 4 598 402,54 € avec des recettes de 47 621 067,54 € et des dépenses de 43 022 665,00 € ;

- **DIT** que la section d'investissement s'équilibre à la somme de 20 658 481,18 € tant en recettes qu'en dépenses, opérations d'équipement, restes à réaliser et AP/CP incluses ;

- **DIT** que le total des prévisions budgétaires du budget principal pour 2024, s'élève donc à :

- Dépenses = 63 681 146,18 €
- Recettes = 68 279 548,72 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 26

Contre : 9 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée ») ; (M. JOBERT, Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau ») ; (M. MELO DELGADO, M. BAY du groupe « Envie d'Ermont ») ; (M. KHINACHE et Mme DAHMANI de la liste « Ensemble renforçons nos liens »)

4) Subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) exercice 2024

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE** au Centre Communal d'Action Sociale une subvention complémentaire de 967 365 € au titre de l'exercice 2024 ;

- **DIT** que le versement de la subvention attribuée se fera par le débit du compte 657362 – *Subvention de fonctionnement au CCAS*, sur la base des crédits ouverts au budget primitif pour 2024 du budget principal de la Commune.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 28

Abstentions : 7 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée ») ; (M. JOBERT, Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau ») ; (M. MELO DELGADO, M. BAY du groupe « Envie d'Ermont »)

5) Constitution d'une provision pour risque – dossier Storevap 95

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** de constituer une provision budgétaire comme ci-dessous :

Nature comptable	Libellé	Dépense	Recette
Compte 6815	Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	13 699 €	
Compte 15112	Provisions pour litiges (budgétaires)		13 699 €

- **PRÉCISE** que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2024 de la Commune.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 33

Abstentions : 2 (*M. MELO DELGADO, M. BAY du groupe « Envie d'Ermont »*)

6) **Approbation de la modification des tarifs communaux à compter du 1^{er} septembre 2024**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ABROGE** la délibération n°2023/210 du Conseil municipal du 15 décembre 2023 approuvant les tarifs communaux pour l'année 2024, et ce, à partir du 1^{er} septembre 2024 ;

- **APPROUVE** la modification des tarifs communaux à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

- **DIT** que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 28

Contre : 3 (*Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »*) ;

Abstentions : 4 (*M. JOBERT, Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »*) ; (*M. MELO DELGADO, M. BAY du groupe « Envie d'Ermont »*)

7) **Approbation des tarifs relatifs aux activités périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire à compter de l'année scolaire 2024-2025**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ABROGE** la délibération n°2023/084 du Conseil Municipal du 14 avril 2023 à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

- **APPROUVE** les tarifs tels que proposés ;

- **DIT** que la grille du quotient familial demeure inchangée ;

- **DIT** que leur application sera effective à compter de l'année scolaire 2024/2025, soit à compter du 1^{er} septembre 2024.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 28

Contre : 3 (*Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »*) ;

Abstentions : 4 (*M. JOBERT, Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »*) ; (*M. MELO DELGADO, M. BAY du groupe « Envie d'Ermont »*)

8) **Approbation des tarifs des activités proposées par les Centres socio-culturels et par la Maison de quartier des Espérances, à compter du 1^{er} septembre 2024**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ABROGE** la délibération n°2023/086 du Conseil Municipal du 14 avril 2023 à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs des activités municipales proposées par les Centres socio-culturels et la Maison de Quartier des Espérances, dans le cadre de leurs missions ;

- **DÉCIDE** que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 et resteront valables pour les années suivantes, sauf délibération contraire ;

-**PRÉCISE** que le règlement des activités peut se faire en numéraire, en chèques, en tickets loisirs, par bons CAF et par chèques vacances ANCV ou par carte bancaire si ce moyen de paiement est proposé ;

-**PRÉCISE** que les recettes seront recouvrées dans le cadre de la régie centralisée pour le service des Centres socio-culturels et de la Maison de Quartier des Espérances.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 30

Contre : 3 (*Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »*) ;

Abstentions : 2 (*M. MELO DELGADO, M. BAY du groupe « Envie d'Ermont »*)

9) **Approbation des tarifs des activités du service de la Vie associative et des Sports à compter du 1^{er} septembre 2024**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ABROGE** la délibération n° 2023/087 du Conseil municipal du 14 avril 2023 à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire des activités du service Vie Associative et Sports, avec l'application du critère de domiciliation ;
- **DIT** que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées ;
- **DÉCIDE** que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 et resteront valables pour les années suivantes, sauf délibération contraire.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 30
 Contre : 3 (*Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »*) ;
 Abstentions : 2 (*M. MELO DELGADO, M. BAY du groupe « Envie d'Ermont »*)

10) **Approbation des tarifs de la saison culturelle 2024/2025**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la tarification des activités culturelles organisées au sein du théâtre Pierre Fresnay et programmées pour la saison 2024/2025 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 30
 Contre : 3 (*Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »*) ;
 Abstentions : 2 (*M. MELO DELGADO, M. BAY du groupe « Envie d'Ermont »*)

11) **Approbation des tarifs du Conservatoire à Rayonnement Communal pour l'année scolaire 2024/2025**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ABROGE** la délibération n° 2023/085 du 14 avril 2023 à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire des activités du Conservatoire pour l'année scolaire 2024/2025 ;
- **DIT** que la grille du Quotient familial demeure inchangée.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 28
 Contre : 3 (*Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »*) ;
 Abstentions : 4 (*M. JOBERT, Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »*) ; (*M. MELO DELGADO, M. BAY du groupe « Envie d'Ermont »*)

12) **Travaux de réfection, d'isolation thermique et acoustique et d'électricité du Gymnase Victor Hugo (Phase 2) : demandes de subventions auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise et du Conseil Régional Ile-de-France**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Val d'Oise ainsi qu'auprès de la Région Ile-de-France pour des travaux de réfection, d'isolation thermique et acoustique du Gymnase Victor Hugo, ainsi que d'électricité et d'éclairages dans les Vestiaires ;
- **AUTORISE** le Maire à commencer les travaux avant les notifications de subventions sans que cela ne crée aucun droit au profit de la Commune pour l'attribution des aides financières ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

13) **Demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre des travaux de réfection des sanitaires filles de l'école Victor Hugo 2**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à effectuer les travaux de réfection des sanitaires filles de l'école Victor Hugo 2 ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise par le biais du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités et, plus précisément, dans le cadre de l'aide possible découlant de la rénovation/restructuration d'une école ;
- **AUTORISE** le Maire à commencer les travaux avant les notifications de subventions sans que cela ne crée aucun droit au profit de la Commune pour l'attribution des aides financières ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

14) **Remplacement des éclairages par des LED et création d'un espace de stockage extérieur au sein du complexe sportif Antoine de St Exupéry : demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités ;
- AUTORISE** le Maire à commencer les travaux de remplacement des éclairages par des LED et de création d'un espace de stockage extérieur au sein du complexe sportif Antoine de Saint-Exupéry avant les notifications de subventions sans que cela ne crée aucun droit au profit de la Commune pour l'attribution des aides financières ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

15) **Travaux de réfection de clôture et câblage informatique au complexe sportif Raoul Dautry : demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités ;
- AUTORISE** le Maire à commencer les travaux de réfection de clôture et câblage informatique au sein du complexe sportif Raoul Dautry, avant les notifications de subventions sans que cela ne crée aucun droit au profit de la Commune pour l'attribution des aides financières ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

16) **Réfection du terrain de football en synthétique 100 x 60 m au complexe sportif Auguste Renoir : demandes de subventions auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise et du Conseil Régional Ile-de-France**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de sa politique d'aide aux équipements sportifs mis à disposition des lycées ;
- AUTORISE** le Maire à commencer les travaux de réfection du terrain de football en synthétique 100 x 60 m au sein du complexe sportif Auguste Renoir, avant les notifications de subventions sans que cela ne crée aucun droit au profit de la Commune pour l'attribution des aides financières ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

17) **Bâtiment Jean Prouvé - mesures de sauvegarde des deux modules : demande de subventions auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, du Conseil Régional Ile-de-France et de la DRAC**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Val d'Oise au titre de l'aide départementale – Patrimoine Historique Communal, de la Région Ile-de-France dans le cadre de l'aide à la restauration du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques et de la DRAC dans le cadre de l'aide aux études et travaux sur monuments historiques ;
- **AUTORISE** le Maire à commencer les travaux avant les notifications de subventions sans que cela ne crée aucun droit au profit de la Commune pour l'attribution des aides financières ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document s'y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 23h09.



Pour extrait conforme,

Le Maire
Conseiller départemental du Val d'Oise
Xavier HAQUIN

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 15 mars 2024 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

PUBLIÉ le 22 MARS 2024